

# MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## ATELIER SUR LES PROCEDURES D'APPLICATION AUX AVANTAGES INCITATIFS ET PRIVILEGES DU CODE DES INVESTISSEMENTS DE 2002



# LE PROCESSUS D'OCTROI DE LA FRANCHISE DANS LE CADRE DU CODE DES INVESTISSEMENTS



# LA FRANCHISE

## ○ Définition:

C'est un privilège qui dispense le bénéficiaire du paiement en tout ou en partie d'une obligation fiscale en particulier. La franchise peut être totale ou partielle.



# TYPES DE FRANCHISE

- On distingue 2 types de franchise:
  - La franchise non-industrielle
  - La franchise industrielle



# LA FRANCHISE NON-INDUSTRIELLE

- Avantages fiscaux et douaniers accordés , en tout ou en partie, à différentes Institutions ou certaine catégorie de personnes physiques (diplomates et assimilés) sur l'acquisition de certains biens et équipements dans le cadre de leur fonctionnement.



# LES BENEFICIAIRES

## ○ Catégories de Bénéficiaires

- Institutions religieuses
- Lignes aériennes
- Organisations Non Gouvernementales (ONG),
- Missions Diplomatiques
- Organisations Internationales
- Firmes privées contractuelles de l'Etat



# LA FRANCHISE NON-INDUSTRIELLE

- **Avantages octroyés dans un cadre légal:**
  1. Accords Internationaux
  2. Convention de Vienne sur les relation Diplomatiques du 18 avril 1961.
  3. Loi sur les ONG's (decret du 14 septembre 1989)
  4. Loi sur la franchise douanière(22 août1987, Moniteur #67)
  5. Concordat du 28 mars 1860
  6. Code Douanier (decret du 5 mars 1987, Moniteur 57-B)
  7. Loi sur la Cooperative (decret du 2 avril 1981, Moniteur #08)



# FRANCHISE INDUSTRIELLE

- Franchise accordée dans le cadre de l'application du Code des Investissements.
- Privilèges dont jouit une Entreprise dont le projet d'investissement est agréé par la Commission Interministérielle des Investissements.





# FRANCHISE INDUSTRIELLE

## ○ Investissements éligibles

Ce sont ceux :

- tournés exclusivement vers l'exportation et la réexportation.
- réalisés dans l'Agriculture
- réalisés dans l'Artisanat
- réalisés dans l'Industrie Nationale
- réalisés dans le Tourisme et les Services associés
- réalisés dans les Zones Franches
- réalisés dans les autres secteurs et régimes spéciaux



# AVANTAGES FISCAUX

▶ Les Entreprises dont leur projets sont agréées par la Commission Interministérielle bénéficient des Avantages Fiscaux suivants (Art 27, CI):

- 1) De l'exonération totale de l'Impôt Sur le Revenu pour une période ne dépassant pas 15 années consécutives.
- 2) De la dépréciation accélérée
- 3) De l'exonération des taxes communales à l'exception du droit fixe de patente pour une durée ne dépassant pas 15 ans.

# FRANCHISE DOUANIERE ET FISCALE

- La franchise Douanière et Fiscale est accordée sur les importations des biens, équipements et des matériels nécessaires à l'installation, au fonctionnement et à la production de l'Entreprise (Art 29,31,35, et 38 CI)



# DE LA PROCEDURE D'OCTROIE D'AVANTAGES INCITATIFS

## PRINCIPALES ETAPES:

- 1) Dépôt du formulaire de demande d'avantages incitatifs accompagné du projet d'investissements, du programme d'activités et d'importation au Centre de Facilitation des investissements (CFI).
- 2) Analyse et rapport du Ministère sectoriel
- 3) Transmission du dossier à la Commission Interministérielle des Investissements (CII) pour analyses (rapport, avis)
- 4) Signature d'une convention entre le Ministère concerné et l'investisseur.



# DE LA PROCEDURE D'OCTROIE D'AVANTAGES INCITATIFS

## PRINCIPALES ETAPES :

- 3) Transmission du dossier agréé au MEF via le Ministère concerné, incluant la liste des biens à importer.
- 4) Autorisation du MEF à l'Administration Générale des Douanes (AGD) à livrer en franchise les articles jugés conformément au programme d'activités soumis. (Base annuelle)



# PROCEDURE RELATIVE A UNE DEMANDE DE FRANCHISE

Requête au Ministère sectoriel (joindre documents douaniers et commerciaux).

Requête transmise au MEF (Phase d'analyse)

Le MEF autorise l'AGD à livrer les biens en franchise

Documents douaniers et commerciaux: Bill of lading, certificat de fret, packing list, factures commerciaux,...



# ACHAT LOCAL...

Requete au  
Ministere  
sectoriel  
(joindre  
documents  
commerciaux).

Requete  
transmise au  
MEF  
(Phase  
d'analyse)

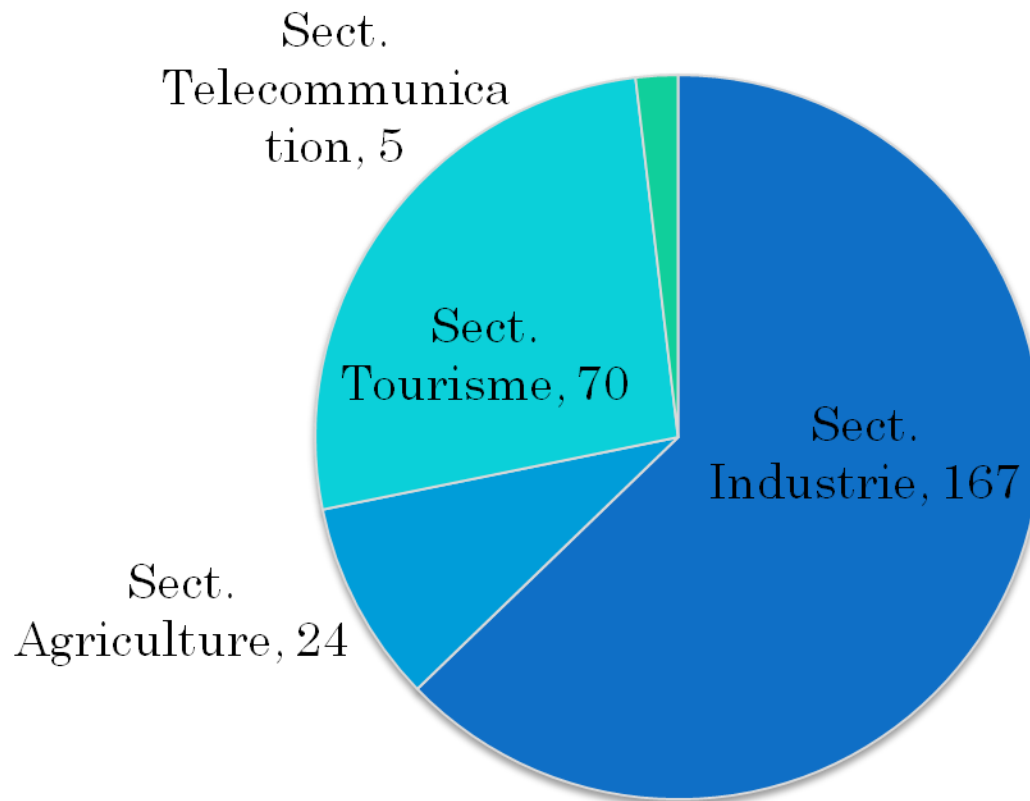
Le MEF  
autorise a  
l'entreprise de  
vendre hors  
taxe

Documents commerciaux: proforma,  
factures commerciaux (prix avec et  
sans TCA), quotation et reçu de  
caisse (dans le cas d'achat de  
vehicules)



# REALISATIONS

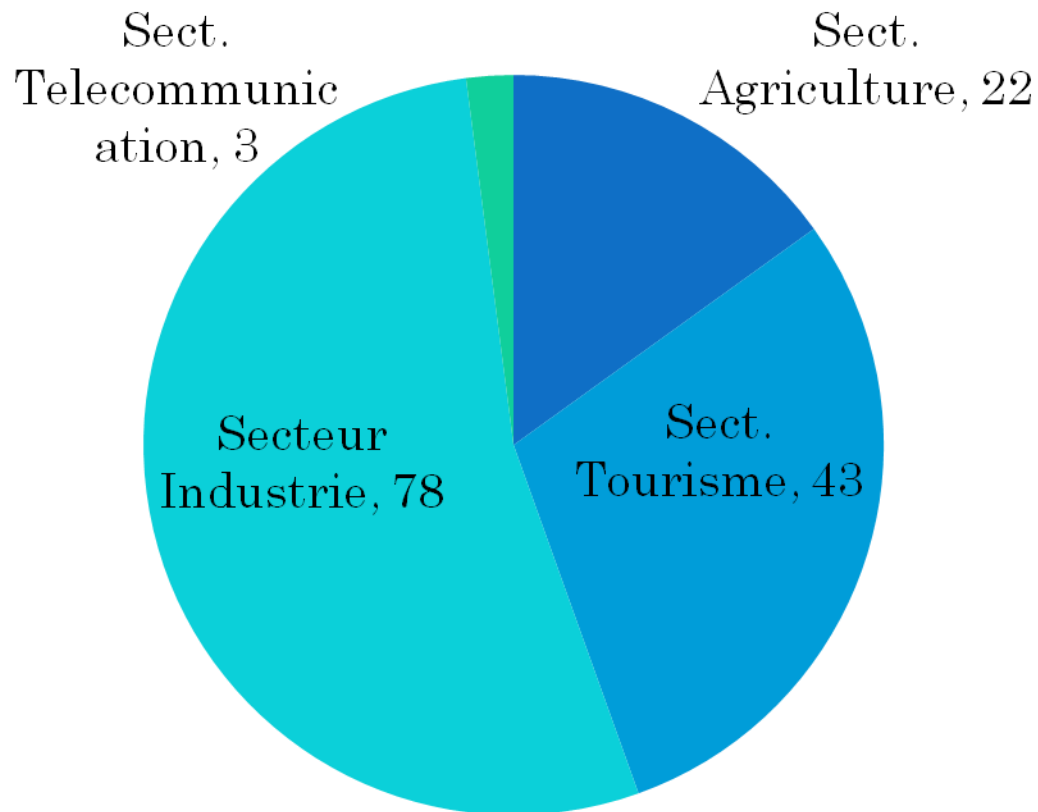
- PROJETS AGREES PAR SECTEURS POUR LES DIX DERNIERES EXERCICES FISCALES:





# REALISATIONS

- PROJETS AGREES PAR SECTEURS POUR LES CINQ DERNIERES EXERCICES FISCALES:



# REALISATIONS

## CONTRÔLES

Art. 73, CI

- Secteur tourisme
- Secteur Industrie

## SANCTIONS

Arts.  
74,75,76,77,78, CI

- Retrait des avantages Incitatifs
- Application d'amendes

# CONCLUSION

Nous recommandons aux entrepreneurs de prendre connaissance de leurs droits, mais également de leurs obligations au regard des prescrits du Codes des Investissements.

Le MEF, a travers la Direction de l' Inspection Fiscale, est un partenaire facilitant les investissements dans le pays dans le respect des normes et procedures etablies.

Le MEF, pour un meilleur Haiti, renouvelle la disponibilite de ses services techniques aux investisseurs pour les accompagner dans tout projet d'investissement

# MERCI

[MJDAVE2000@YAHOO.FR](mailto:MJDAVE2000@YAHOO.FR)

TÉLÉPHONE 44 47 76 06

